

QUESTIONS DIVERSESAFFAIRE N° 23/4

OBJET : AMENAGEMENT DES ECARTS - CONSTRUCTION DE TROTTOIRS - PROGRAMME 1982
DEMANDE DE REMISE DE PENALITES SOLLICITEE PAR L'ENTREPRISE S.O.G.E.S.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 17 mai 1982 un marché a été passé après appel d'offres avec l'entreprise SOGES pour l'exécution des travaux de construction de trottoirs dans les Ecartis programme 1982.

L'ordre de service de commencer les travaux a été donné le 25 mai 1982 avec un délai d'exécution de 8 mois.

Suite à une augmentation de la masse initiale des travaux, une prolongation du délai d'exécution de deux mois a été accordée à l'entreprise par ordre de service n° 2, fixant la fin théorique des travaux au 25 mars 1983. Or, les travaux n'ont été effectivement achevés que le 30 avril 1983, soit avec un retard de 36 jours, impliquant pour l'entreprise une pénalité de $36 \times 2\,457,40 = 88\,466,40$ F, pour un montant initial du marché de 1 228 703,50 F TTC.

Par lettre en date du 4 août 1983, Monsieur le Directeur de l'entreprise S.O.G.E.S. sollicite une remise gracieuse des pénalités en évoquant les retards occasionnés aux chantiers par les modifications des projets (redressements de virage à la Montagne et à Bellepierre) et les déplacements des branchements d'eau potable et de réseau PTT.

Mesdames et Messieurs, compte tenu des éléments qui vous ont été donnés, je vous demande votre avis.

.....

M. Marcel HOARAU - Les Commissions de Finances et Travaux Publics sont favorables.

DR Gilbert GERARD - De quelle virage s'agit-il à Bellepierre ?

M. FOURNEL - C'est dans une section droite où on a élargi la route, juste au-dessus de la Mairie annexe. C'est pas à proprement parler dans un virage. Sur le projet initial, il n'était pas prévu de modifier l'alignement de la route.

A la demande de l'Equipement qui elle, a un projet de réfection du CD, nous avons repoussé le trottoir de 2,50 m, je crois, sur le terrain d'un particulier, ce qui a entraîné des terrassements et des travaux complémentaires.

C'est juste au droit du petit plateau polyvalent de Bellepierre.

.../...

DR Gilbert GERARD - Ici, il parle de retard et non pas de travaux supplémentaires.

M. FOURNEL - Au départ, cela lui a donné du travail supplémentaire, donc un temps pour le réaliser, sans qu'il y ait eu de délai supplémentaire pour le faire.

DR Gilbert GERARD - Si on supprime systématiquement les pénalités, il n'y aura jamais d'amélioration.

M. Marcel HOARAU - On vous demande seulement de réduire de 50 % les pénalités. Vous pouvez faire d'autres propositions.

M. NATIVEL Mickaël - Justement, vous parlez d'une remise de 50 % de pénalités. Il me semble que la Commission n'était pas du même avis.

M. Marcel HOARAU - C'était une erreur de frappe.

Si personne ne fait d'autre proposition, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

(5 abstentions)

*

* *

*Reçu à la Préfecture
le 27/10/1983*